Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260629-DEL_2026_66-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-66 PLANTATIONS D'ARBRES DANS LA COMMUNE / DISPOSITIF DEPARTEMENTAL 500 000 ARBRES PLANTES

Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

En octobre 2021, le Conseil Départemental du Finistère a lancé un vaste programme de plantation de 500 000 arbres sur 10 ans.
Afin d'atteindre cet objectif dans le département, des plantations ont déjà été réalisées sur les terrains dont il est propriétaire (délaissés routiers, abords de collèges ou bâtiments administratifs, réserves foncières départementales).

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Créer des puits de captation de CO2
- Favoriser la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'eau pour réduire la teneur en nitrate des cours d'eau
- Améliorer la qualité de vie des Finistériens

Pour venir en soutien aux collectivités qui souhaitent s'engager dans ce dispositif, le Conseil Départemental du Finistère accompagne financièrement les projets de plantations portés par les communes à hauteur de 80%.

Par délibérations, n°2022-106, n°2024-06, n°2024-94, n°2025-02, le Conseil Municipal a approuvé la plantation d'arbres sur les sites suivants (plantations déjà réalisées) :

Penmorvan :
Plantation de 76 fruitiers sur une partie de la parcelle AP 359 pour en faire un verger.
Ty scoul :
Plantation de Noisetiers et d'érables champêtres.
Ecole publique de Combrit :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260629-DEL_2026_66-DE

Plantation de 3 Tilleuls dans la cour de l'école.
Cimetière :
Bouleau, saule, figuier, noisetier, néflier, cornouiller sanguin, viorne …
Verger de Penmorvan :
Fruitiers
Chemin piétons de Penmorvan :
Carpinus betulus, Tamarix Ramosissima, Amélanchier canadensis , Mespilus Germanica …
Terrain de pétanque :
Rhododendron ponticum, Ligustrum Japonicum, Ligustrum Ovalifolium …
Parking de l'espace sportif :
Paulownia, fruitiers …

La commune a souhaité continuer sa campagne de reboisement sur les sites suivants :

Massifs autour du rond-point du croissant (Arbustes et érables)
L'ancienne carrière du croissant (Bocager)
L'orée des champs (Chêne vert)
L'espace jeunes (Fruitiers)
Verger de Pen Morvan (Fruitiers)

Le coût total des arbres est estimé à 2394.00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 15 juin 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- approuver les plantations 2026 sur les sites ci-dessus pour un montant total HT de 2 394.00€
- s'engager sur la protection et la gestion durable des plantations réalisées,
- autoriser le Maire à solliciter les subventions, et notamment le Conseil Départemental dans son dispositif « 500 000 arbres plantés ».

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

